Nations Unies S/2000/350

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 avril 2000

Original: français

Lettre datée du 26 avril 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la République démocratique du Congo demande au Conseil de sécurité de créer un groupe d'experts indépendants chargé d'effectuer une enquête sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo en violation de la souveraineté nationale du pays, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité en date du 24 février 2000, définissant le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Au paragraphe 17 de la résolution 1291 (2000), le Conseil se déclarait vivement préoccupé par les informations suivant lesquelles les ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo sont illégalement exploitées, ce, notamment en violation de la souveraineté du pays, demandait qu'il soit mis fin à ces activités, exprimait son intention de poursuivre l'examen de la question, et priait le Secrétaire général de lui rendre compte dans les 90 jours des moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour atteindre cet objectif.

Mon gouvernement, qui demande au Conseil de sécurité de condamner fermement l'agression dont est victime la République démocratique du Congo de la part des forces coalisées du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda, lui saurait gré de prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires afin qu'un terme soit mis à ces activités illégales qui alimentent cette guerre d'agression.

Mon gouvernement marque son accord à la proposition faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la création d'un groupe d'experts telle qu'envisagée dans sa lettre datée du 18 avril 2000, adressée au Président du Conseil (document S/2000/334).

Mon gouvernement vous prie de bien vouloir faire circuler la présente comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) André Mwamba **Kapanga**

00-40576 (F) 260400 260400